

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/2268

Réalisation de la 10e enquête sur le comportement d'achat des ménages - Approbation d'une convention avec les partenaires

Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat

Rapporteur : Mme BOUZERDA Fouziya

SEANCE DU 4 JUILLET 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 7 JUILLET 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 27 JUIN 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 7 JUILLET 2016
DELIBERATION AFFICHEE LE : 13 JUILLET 2016

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. FENECH (pouvoir à Mme ROUX de BEZIEUX), M. BRAILLARD, Mme MANOUKIAN (pouvoir à Mme RABATEL), M. HAVARD (pouvoir à Mme BERRA), Mme de LAVERNEE (pouvoir à Mme SANGOUARD), M. ROYER

ABSENTS NON EXCUSES :

2016/2268 - REALISATION DE LA 10E ENQUETE SUR LE
COMPORTEMENT D'ACHAT DES MENAGES -
APPROBATION D'UNE CONVENTION AVEC LES
PARTENAIRES (DIRECTION DE L'ECONOMIE DU
COMMERCE ET DE L'ARTISANAT)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 13 juin 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Depuis 1973, la CCI Lyon Métropole réalise, en association avec la Métropole de Lyon, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Rhône et le Département du Rhône des enquêtes auprès des ménages de la région lyonnaise pour connaître les comportements d'achat et disposer ainsi d'une base d'informations permettant d'appréhender précisément le fonctionnement de l'appareil commercial. La Chambre de Commerce et d'Industrie de Villefranche-sur-Saône s'est associée également à l'enquête depuis 1996. La Ville de Lyon et le SCOT Beaujolais ont participé aux 8^e et 9^e enquêtes. Le SEPAL et le syndicat de l'Ouest Lyonnais ont participé à la 9^e enquête.

Dans le cadre de la politique municipale menée en direction du commerce et de la place de la Ville de Lyon en termes d'armature commerciale au sein de la Métropole lyonnaise, je vous propose que la Ville reconduise sa participation au partenariat de la 10^e enquête des ménages. La Ville souhaite participer activement à l'élaboration de l'enquête et à son déroulement afin d'avoir accès à des informations plus détaillées relatives aux comportements d'achat sur son territoire. Son implication auprès des partenaires lui permet d'exprimer ses attentes et de renforcer son expertise pour :

- identifier et analyser plus finement les enjeux locaux des projets d'implantation au niveau des quartiers ;
- éclairer les décisions des élus en matière d'implantation commerciale, notamment lors des CDAC sur la Ville ;
- répondre aux besoins d'analyses sectorielles de la municipalité face à des mutations de quartiers ;
- alimenter en données objectives la préparation de projets de soutien au tissu commercial et artisanal.

Sur la base d'un recueil des comportements d'achats des ménages, décliné par familles de produits, les enquêtes décrivent finement les aires de chalandise des équipements commerciaux, et mesurent avec précision la position de concurrence de chacun d'eux. Cette connaissance des différentes aires d'influence, complétée par celle des facteurs d'environnement, permet non seulement de repérer les principaux dysfonctionnements de l'appareil commercial, mais encore d'envisager les moyens à mettre en œuvre pour corriger les situations les plus déséquilibrées.

Les enquêtes sont donc un outil nécessaire dans l'élaboration de la politique en matière de commerce et d'artisanat de la Ville de Lyon.

Les partenaires proposent de consacrer à la 10^e enquête le budget ci-après détaillé, compte non tenu d'éventuelles demandes supplémentaires pouvant émaner de nouveaux partenaires, auxquels il sera demandé de les financer.

La part respective de chaque partenaire en K€, ventilée par année de versement, s'établit comme suit :

Partenaires*	Total (K€)	Année de versement	
		2016	2017
1. Partenaires historiques			
Métropole de Lyon*	200	100	100
CCI Lyon Métropole	165	82.5	82.5
Ville de Lyon	35	17.5	17.5*
Chambre de Métiers et d'Artisanat du Rhône	25	12.5	12.5
- <i>Sous total</i>	425	212.5	212.5
2. Syndicats Mixtes de SCOT			
SEPAL	15	7.5	7.5
Syndicat de l'Ouest Lyonnais	10	5	5
SCOT Beaujolais	10	5	5
- <i>Sous total</i>	35	17.5	17.5
Total	460	230	230

(*) Sous réserve de l'adoption du montant de la subvention par l'organe délibérant au titre de l'année budgétaire concernée

La CCI Lyon Métropole assure la maîtrise d'ouvrage de l'enquête, compte tenu de son expérience de plus de quarante ans de pratique.

Les modalités de participation des partenaires, le contenu général, ainsi que le calendrier de réalisation de l'opération sont détaillés dans la convention jointe au rapport.

Vu ladite convention ;

Ouï l'avis de la commission Relations internationales, Economie, Commerce et Artisanat ;

DELIBERE

1. Une subvention de 17 500 euros est allouée à la Chambre de Commerce et d'Industrie Lyon Métropole - Saint-Etienne Roanne dont le siège social est situé place de la Bourse à Lyon 2^e, pour la mise en œuvre de la 10^e enquête des ménages.

2. La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et les différents partenaires du projet est approuvée.

3. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

4. La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours, sur la ligne de crédit n° 57030, programme ANIMATIONS, opération VALOCIAL, nature comptable 65738, fonction 94, chapitre 65.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

F. BOUZERDA